

Rapport sur la politique de vote de Diamant Bleu Gestion en 2014

Rappel des critères de vote déterminés par la SGP

Diamant Bleu Gestion participe au vote dans les Assemblées Générales des sociétés représentées dans ses portefeuilles dans la mesure où les documents sont accessibles en temps et en heure et selon les critères énumérés ci-dessous :

- Un seuil de détention minimum du capital social de 5% ;
- Un seuil d'encours de 10.000.000 d'euros ;
- Les votes sont appliqués sur les valeurs françaises et sur valeurs étrangères.

Diamant Bleu Gestion se réserve la possibilité de voter selon d'autres critères qu'elle détermine en fonction des circonstances, notamment pour défendre les intérêts de ses clients, les porteurs.

Constats

En 2014, Diamant Bleu Gestion a reçu neuf convocations accompagnant les dossiers des Assemblées Générales de sociétés dans lesquelles elle détenait des droits de vote, rattachés aux titres contenus dans le portefeuille des OPCVM que gère la société. Il s'agissait des sociétés : Axa, Publicis, Arkema, Air Liquide, Cap Gemini, Vallourec, Saint Gobain, Schneider Electric, L'Oréal.

Diamant Bleu Gestion a donné son pouvoir au Président de l'Assemblée Générale pour les neuf Assemblées Générales.

Emetteurs concernés

<u>Emetteur</u>	<u>Date A.G.</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Date A.G.</u>
AXA	23 avril 2014	ARKEMA	15 mai 2014
PUBLICIS	28 mai 2014	AIR LIQUIDE	7 mai 2014
VALLOUREC	28 mai 2014	CAP GEMINI	7 mai 2014
SAINT GOBAIN	5 juin 2014	SCHNEIDER ELECTRIC	6 mai 2014
L'OREAL	17 avril 2014		

Tous les dossiers de ces Assemblées Générales ainsi qu'une copie des coupons réponses sont conservés par la société de gestion.

Le 23 mars 2015



Christian Jimenez
Président, RCCI